

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 500

présenté par

M. Giletti, M. Allisio, M. Ballard, M. Villedieu, M. Ménagé, M. Odoul, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Taverne, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Tivoli, Mme Ranc, M. Rambaud, Mme Robert-Dehault, M. Rancoule, Mme Roullaud, Mme Sabatini, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, Mme Lorho, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Muller, M. Meurin, Mme Mélin, M. Lottiaux, M. Marchio, M. Loubet, M. Bryan Masson, Mme Alexandra Masson, Mme Florence Goulet, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, Mme Laporte, M. Jolly, Mme Lavalette, Mme Grangier, M. Guinot, M. Grenon, M. Guitton, Mme Hamelet, Mme Diaz, M. François, M. Frappé, M. Gillet, Mme Galzy, M. Girard, M. Gonzalez, M. Dessigny, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, Mme Auzanot, M. Bentz, M. Bilde, M. Berteloot, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain et Mme Martinez

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Rédiger ainsi la quarante-cinquième ligne de la cinquième colonne du tableau à l'alinéa 37 :

« 185 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ceci est un amendement d'appel.

La nouvelle loi de programmation militaire prévoit d'atteindre le nombre de 137 avions Rafale pour l'Armée de l'Air et de l'Espace à l'horizon 2030. Certes, ce nombre doit être combiné à celui des 41

avions Rafale dont disposera la Marine nationale pour atteindre un total de 225 d'ici 2035 mais cette perspective soulève deux problématiques.

Premièrement, cet objectif ne sera pas atteignable avant 2035, ce qui génère un décalage colossal (cinq années) eu égard aux besoins de l'Armée de l'Air et de l'Espace.

Mais surtout, cette cible interroge. En effet, si la loi de programmation militaire 2019-2025 prévoyait d'atteindre le nombre de 185 avions Rafale pour l'Armée de l'Air et de l'Espace, l'objectif fixé à 137 pour 2030 par la nouvelle loi de programmation militaire n'est pas suffisant. À l'aube d'une potentielle guerre de haute intensité, dans un contexte désormais bien plus conflictuel, il est impératif de revoir à la hausse cette cible.

Tel est l'intérêt du présent amendement : atteindre l'objectif de 185 avions Rafale pour l'Armée de l'Air et de l'Espace d'ici 2030.